



SORNAY, le 31.03.2014

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 mars 2014, à 18h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire sortant, en séance ordinaire pour procéder à l'installation du nouveau conseil municipal.

**Etaient présents** : BERNIGAUD Valérie, BOULAY Arnaud, BOULAY Nadine, CLERC Christian, CŒUR Anne-Marie, COMTET Jean-Paul, COURTOUT Alain, FAILLET-GEOFFROY Nathalie, FERRAND Yvelise, FICHET David, GROS Romain, LECUELLE Patrick, MARECHAL DE JESUS Aurore, MARLIN Patrice, MAZIER Béatrice, PELLIGAND Patrick, RAVEL-CHAPUIS Martine, RENEVIER Sylvie

**Désignation du secrétaire** : Monsieur Arnaud BOULAY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Election du Maire :**

Monsieur Jean-Paul COMTET, membre présent le plus âgé du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du Maire. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après le premier tour de scrutin, Monsieur Christian CLERC ayant obtenu 15 voix a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**Monsieur Christian CLERC, élu Maire, demande d'ajourner les points à l'ordre du jour suivants :**

- Désignation des délégués aux syndicats :
  - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise - SIERL
  - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple - SIVOM
  - Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire - SIVOS
  - Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Seille - SIABS
  - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants des Sânes
  - Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire - SYDESL
  - Conseil d'Administration de l'Hôpital local de Louhans
- Désignation des membres des commissions communales

**Désignation du nombre d'adjoints :**

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal est invité à déterminer librement le nombre des Adjoints avant de procéder à leur élection sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après vote à main levée, le conseil municipal fixe le nombre des adjoints à 4.

## **Election des Adjoints**

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après le premier tour de scrutin, la liste de Christian CLERC ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Patrice MARLIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Madame Anne-Marie CŒUR, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Monsieur Patrick LECUELLE, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Madame Nadine BOULAY, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Le Maire de Sornay,**

**Christian CLERC**